

ÉRIC DUPOND-MORETTI

*Ma  
Liberté!*

*Introduction de Denis Lafey  
illustré par Pascal Lemaître*

 L'aube

# Ma Liberté

« Ma liberté », interpréta Serge Reggiani, (réen)chante aujourd'hui Isabelle Boulay. Aucun autre titre ne pouvait mieux que celui-ci illustrer le substrat de cet ouvrage, l'utilité des confessions et des analyses d'Éric, la nécessité de ses luttes. En premier lieu parce que sa liberté questionne, bouscule, ébranle *notre* conception de la liberté, *notre* rapport à la liberté, *notre* exercice « responsable » de la liberté. *Notre* liberté, celle aussi de *tout autre*, celle enfin qui *fait* vivre-ensemble et civilisation. Comme l'écriture éthérée de Georges Moustaki bouleverse et réunit ceux qui l'accueillent, la liberté d'Éric est un partage.

Collection *Les Illustrés*  
Ouvrage édité par Denis Lafay

© Éditions de l'Aube, 2019

[www.editionsdelaub.com](http://www.editionsdelaub.com)

ISBN 978-2-8159-3479-4

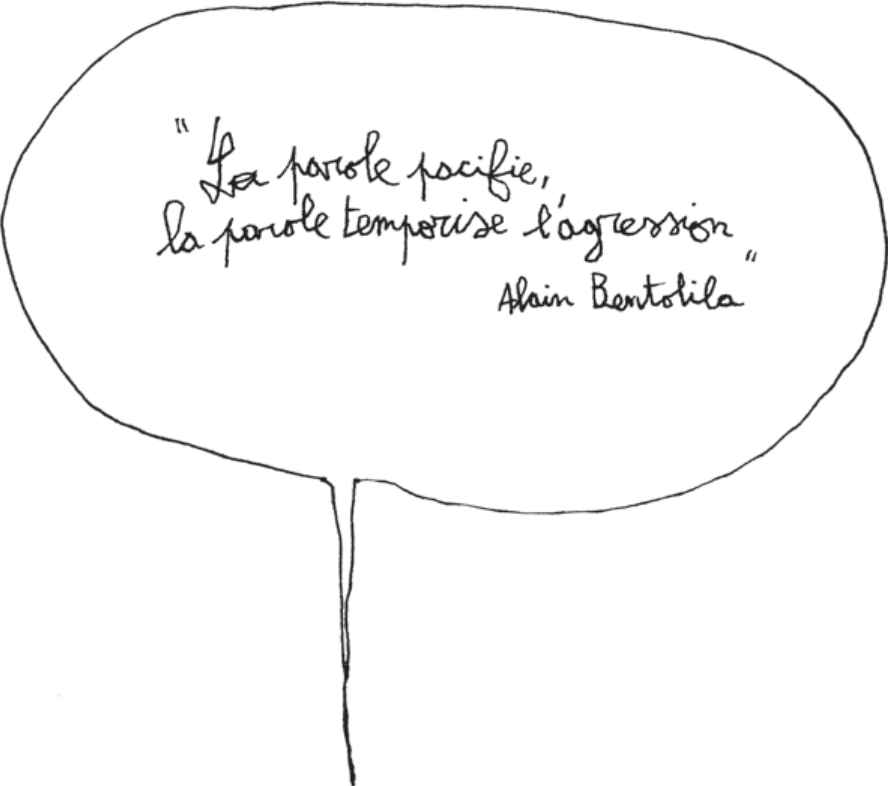
Éric Dupond-Moretti

## **Ma liberté**

Introduction de Denis Lafay

Illustrations de Pascal Lemaître

*éditions de l'aube*



" La parole pacifie,  
la parole tempore l'agression "

Alain Bentolila

## Sa liberté, au chevet de la liberté

Ce lundi de printemps, nous achevons la série d'entretiens, initiée deux mois plus tôt, à partir de laquelle *Le Droit d'être libre* puis *Ma liberté* verront le jour. Nous dînons près de son bureau, à... L'Évasion (!), chez l'un de ses amis corses. Au menu, une salade de poulpes justement assaisonnée, puis une fondante pièce de bœuf. Nous prenons place à « sa » table, située sous un discret vasistas, Éric allume sa première cigarette. Les vociférations de l'impétrant touriste – nullement gêné par l'odeur, mais offusqué

par l'anormalité ou simplement la liberté du geste – sont vite réprimées par l'hôte. Une première bouteille, celle du domaine roussillonnais Saint-Thomas dont mon convive partage des allocutions, est rapidement consommée. Suivent d'autres flacons, proposés par un restaurateur heureux de les soumettre à deux palais avisés. Éric et moi devisons d'une passion commune : la *belle* chanson française. Celle de Ferrat, de Brel – Éric n'est-il pas infiniment « brélien », n'aurait-il pas pu composer *Jef, Jojo, Fernand?* –, de Barbara, de Ferré, de Brassens, d'Escudero. Celle aussi de Reggiani, dont sa compagne Isabelle Boulay a lumineusement revisité une quinzaine de titres. Il m'avait confié « pleurer » à la voix qu'elle pose sur *Si tu me payes un verre*. Je m'immerge dans cette interprétation, pour espérer saisir un peu plus de l'âme d'Éric – *a priori* assez limpide, en réalité d'une grande complexité, cette âme formée d'un entrelacs de convictions, de certitudes,

de paradoxes, de doutes, de fois, cette âme que nervurent des méandres autant abîmés que nimbés par l'accumulation de combats. Des combats dans et autour des prétoires d'assises, des combats de « vies » personnelle et professionnelle – et notamment des combats professionnels pour exorciser des combats personnels –, des combats pour les autres et pour lui-même, des combats face aux autres et face à lui-même. Des combats qui consomment, mais qui font la justification d'être vivant.

Alors j'écoute *Si tu me payes un verre*. Dix fois, cent fois, mais un seul passage aurait suffi pour comprendre ce que la chanson déclenche dans le corps d'Éric, dans le corps de l'homme et de l'avocat Dupond-Moretti, dans le corps de celui qu'ont tour à tour mutilé, réparé, enfiévré, enivré, restauré, tuméfié, exalté, démembré, tant de luttes et tant de plaidoiries.

Si tu me payes un verre, je te ne demanderai pas  
Où tu vas, d'où tu viens, si tu sors de cabane  
[...] Si tu traînes tout seul avec un cœur en panne,  
Je ne te dirai rien je te contemplerai  
[...] Nous viderons nos verres et je repartirai  
Avec un peu de toi pour meubler mon silence  
[...] Si tu me payes un verre [...]  
Je te regarderai comme on regarde un frère  
Un peu comme le Christ à son dernier repas  
Comme lui je dirai deux vérités premières  
Il faut savoir s'aimer malgré la gueule qu'on a  
Et ne jamais juger le bon ni la canaille  
Si tu me payes un verre, je ne t'en voudrai pas  
De n'être rien du tout, je ne suis rien qui vaille<sup>1</sup>

---

1. Paroles de Bernard Dimey, musique de Cris Carol. Album de Serge Reggiani  
*La Chanson de Paul*, 1975.

« Ne jamais juger le bon ni la canaille » : Éric sait qu'il est lui-même *bon* et *canaille*, il sait que tout individu est à la fois *bon* et *canaille*, il sait qu'en chaque accusé coexistent le *bon* et la *canaille*, il sait les facteurs exogènes stimulant la part de *canaille*, il sait que le *bon* n'est pas toujours le meilleur, ni la *canaille*, le pire, il sait que l'avocat a pour devoir de révéler ou d'exhumer la part de *bon* qu'a pu éteindre la part de *canaille* et que veut enterrer l'opinion publique ; voilà pourquoi, dans cette exhortation à « ne jamais juger le bon ni la canaille », est concentré le *sens* qui pave son existence, le *sens* qu'irrigue sa vocation.

L'homme et l'avocat font certes naturellement congruence, et la schizophrénie n'est que fantôme. Parfois, néanmoins, ils se contrarient, se dissocient, s'écharpent. Peut-être même leur est-il arrivé de se détester, de divorcer, d'entrer en dissidence le temps

d'un débat intérieur incandescent. Ils ne sont pas *indestructiblement indivisibles*, et c'est dans l'infini nuancier des écartèlements et des interrogations, des renoncements et des esquives que s'écrivent les « leçons » de ce double parcours d'avocat et d'homme. Éric s'en défend, et d'ailleurs son irréductible concentration sur le travail de la preuve contre la pollution morale, contre les scories des institutions judiciaire et médiatique, contre l'inquisition de l'opinion publique, pourrait l'attester. Pour autant, ce qui est éthique dans sa construction d'homme ne peut pas être *totalelement imperméable* avec la nature des dossiers qu'il accepte ou avec l'identité de ceux qu'il défend, ne peut pas être *intégralement étanche* avec l'objet des accusations examinées ou des crimes perpétrés, avec le « tremblement de terre » que certains actes poursuivis provoquent sur le collectif formant la société. Ce qu'entreprend l'avocat permet de mieux « lire » l'homme, de mieux cerner l'intimité d'un colosse qu'au fil

du temps les épreuves ont lézardé, et les joutes, crevassé, de mieux déchiffrer ce visage tendu que les combats et des fantômes ont ridé, raviné, cabossé, mais qui brusquement peut laisser place à un large sourire – annonciateur d’une générosité copieuse, tripale –, de mieux approcher les émotions, tour à tour extatiques ou funèbres, qu’a sédimentées l’accumulation des procès *gagnés* et des procès *perdus*, de ces procès qui « disent » beaucoup de l’état de la société. Du monde. De l’« humanité des hommes ». Et c’est essentiellement à « donner » à mieux comprendre ce *monde* et cette *humanité des hommes*, à « donner » au lecteur *raison* et *matière* de questionner ce qu’il *est*, d’investiguer ce qu’il *pense*, de convoquer ce qu’il *exige*, d’explorer ce qu’il *croit*, que s’emploie notre dialogue. Car effectivement, la manière dont Éric examine l’exercice de son métier et ausculte l’interprétation sociale, sociétale, voire civilisationnelle, de certains procès, plus encore de certaines *histoires humaines*, livre

beaucoup, énormément même, sur ce que nous *sommes*. Mais aussi ne *sommes plus*, ou *devrions être*. En premier lieu dans le rapport à la *liberté* qu'établissent aujourd'hui l'individu et la collectivité.

En octobre 2017 se tenait le procès en première instance d'Abdelkader Merah, à la cour d'assises de Paris. Le frère de Mohamed Merah y fut condamné pour « association de malfaiteurs terroriste » et acquitté du chef de « complicité d'assassinat<sup>1</sup> ». La défense la plus brûlante, la plus dévorante, confie Éric, frappé à l'issue du verdict d'une déflagration intérieure, d'une *descente aux enfers psychique* qui concluait la *descente aux enfers publique* qu'une partie prédatrice des médias, de l'opinion et de la communauté intellectuelle avait infligée à celui qui s'était rendu « coupable » de défendre le *mal absolu*, de « défendre l'indéfendable ». L'indéfendable, ici, ne signifiant pas

---

1. Le 18 avril 2019, la cour d'appel de Paris confirma la première peine et reconnut le prévenu coupable du chef de complicité d'assassinat.

une situation perdue d'avance, mais une cause qui ne méritait pas d'être défendue. L'indéfendable qui, aux yeux de l'intéressé, forme la raison, la justification même d'être avocat. Un procès symptomatique, paroxystique, même, d'une époque inféodée aux nouvelles dictatures qui ont pour noms réseaux sociaux et anonymat des auteurs des pires diatribes; hypermédiatisation, immédiateté et concurrence délétère d'une information approximative, sensationnaliste et exhibitionniste; anéantissement des règles élémentaires de distance, de recul, de hauteur. Et, bien sûr, suprématie de la règle morale. Ainsi, par l'entrecroisement collusif de ces facteurs, le citoyen se sent autorisé à être procureur; comme jamais, sa vanité, son narcissisme, sa fatuité, sont sollicités, et il est conforté dans son « droit » d'être juge, dans son « droit » d'imprécateur. Alors, il ajuste son appréciation sur les caractéristiques de sa contemporanéité: intrusive, hâtive, binaire. Un environnement blanc et noir qui

démolit l'éventail infini des gris abritant pourtant la richesse des débats intimes et publics, la qualité des discernements. La réalité des situations. La « juste décision ».

Cette « affaire » – comme d'autres évoquées dans l'ouvrage – livre d'autres enseignements, précieux, sur l'état de la société. Et donc, en filigrane, sur l'état altéré, même avarié, de la démocratie, et sur les conditions, atrophiées, d'initier, de bâtir, de vivre *ensemble*. *La grande fiébrilité* de la démocratie cristallise pour partie la *grande vulnérabilité* à laquelle les libertés sont exposées. Les manifestations de cette déliquescence ruissellent, elles contaminent partout, jusqu'à des sanctuaires, comme la création artistique, que l'on croyait inexpugnables. Une société aseptisée, conformiste et hygiéniste, bien-pensante et uniformisée, une société hyperpuritaine, hystérisée – l'aspiration, capitale, des femmes, à mettre fin

aux comportements des hommes pénalement coupables n'a-t-elle pas dérivé dans l'irrationnel et une antagonisation convulsive des genres? –, étranglée par le principe de précaution, oxydée par les tyrannies de la norme et du « politiquement correct », docile devant l'inacceptable au point, en toute conscience ou en toute cécité, que la liberté de *penser*, la liberté de *dire*, la liberté de *créer*, la liberté de *faire*, donc la liberté *d'être* tarit. Même l'autocensure, honteuse injure proférée contre la liberté et surtout à l'égard de ceux « mal nés » sous des régimes despotiques, s'étend. Le diktat, totalitaire, de la transparence déshabille l'intimité, travestit l'intégrité, légitime l'immixtion et la délation ; il dévaste le droit au secret, le droit au silence, le droit à la subversion, le droit à la singularité et à la marginalité, donc la liberté de modeler son éthique et de se construire y compris dans la transgression. Au « pays des purs », fait écho à Éric son confrère Richard Malka, avocat de *Charlie Hebdo*, « le droit

de tout savoir est devenu une chasse à courre obscène dont le gibier est humain. Puisque nous nous y engageons, autant en avoir conscience : à terme, le monstre n'épargnera personne, pas même ses adorateurs. » L'ère victimaire inédite, cette considération désormais hégémonique de la *victimisation* indissociable d'une force de frappe *émotionnelle* qui confine le procès pénal à la catharsis du règlement psychiatrique des douleurs des victimes, hypothèque la cautérisation des plaies et donc l'apaisement chez ceux-là mêmes qui, si naturellement, l'espèrent. Quant à l'évidente nécessité de juguler le péril terroriste, elle « justifie » chez nombre de citoyens, de se soumettre individuellement et d'asservir l'ensemble de la collectivité à une compression des libertés. Laquelle, en réalité, constitue pour les djihadistes une conquête inespérée. N'entend-on pas « qu'il serait *peut-être* préférable de ne pas blasphémer », qu'il « faut *peut-être* se discipliner au moment de provoquer », que

les auteurs de *Charlie Hebdo* « n'étaient *peut-être* pas totalement étrangers à leur propre assassinat » ? Et c'est bien dans l'emploi de l'adverbe commun à ces formulations, dans l'acceptation, même infime, de ce qui est inacceptable, que se tapit la gangrène. Au final, commandent un dogmatisme, un endoctrinement, une servilité, qui intoxiquent l'exercice et les équilibres de la communauté des hommes, elle que rongent déjà d'autres maux, au premier rang desquels le matérialisme, la cupidité, la marchandisation, la loi des puissants – et l'ostracisation des perdants – par la faute desquels la tour Eiffel se pare plus volontiers des couleurs d'un joueur de football acheté deux cent vingt millions d'euros que des traits du prix Nobel de médecine découvreur du VIH.

Le venin de la « radicalité des esprits » a bel et bien inoculé en profondeur. Il coagule méthodiquement, se diffuse jusqu'aux plus

lointaines anfractuosités, empoisonne des racines que l'on croyait immunisées. Ainsi, comme d'aucuns le murmurent en privé mais aussi comme des tribuns politiques le clament publiquement, la peine de mort ne devrait-elle pas... ressusciter? Et d'ailleurs, la manière dont la théorie populiste, xénophobe, ségrégationniste, identitaire, infuse les consciences, transcende les corps sociaux, et donc brunit les âmes, ne résulte-t-elle pas d'une abdication des libertés, d'un assujettissement au spectre liberticide? *In fine* du triomphe de la peur, du repli et du rejet, sur les libertés? Sur *la* liberté?

La liberté ne peut qu'effrayer, dans un moment de l'Histoire où ce qui échappe à la visibilité, au contrôle, à la quantification, à l'anticipation, à la simplicité, inquiète. Dérange. Affaiblit. Le temps des raccourcis et des compartimentations si confortables est suzerain, la « martyrologie des libertés », décortiquée par François Sureau dans son précieux opuscle *Pour la liberté* (Tallandier, 2017), ramifie

méticuleusement grâce à l'apathie, à la surdité, à la résignation, à la pleutrerie fertiles. À la faveur de l'effacement des obstacles géographiques, spatiaux, temporels, de la profusion d'innovations matérielles et technologiques, domine la perception que la liberté a, *partout*, progressé; simple hallucination, fallacieuse illusion: *partout*, en réalité dardent, maquillés, rampants, camouflés, les indices d'un rétrécissement. D'une torpeur. La liberté est subtilement séquestrée, comme les régimes dits *illibéraux* ou *démocraties* subtilement confisquent la liberté et subtilement dépècent la démocratie. «La démocratie est en danger, mais elle est moins menacée par le terrorisme que par les réponses que la démocratie lui oppose», estime Éric. La presse, l'une des plus fondamentales expressions et sentinelles de cette liberté, la presse ciment et gardien de la démocratie, est comme jamais fragilisée. Même celle dite exemplaire, que l'on pensait forteresse, est colonisée, et craquelle.

L'issue que le *New York Times* réserva, en juin 2019, au trouble provoqué par la publication d'un dessin du Portugais António Antunes est, à ce titre, spectaculaire. Cette caricature, dont la parution aurait supposément échappé aux procédures de validation interne, représentait le Premier ministre israélien Benyamin Netanyahu en chien guide, son collier portant une étoile de David, et tenu en laisse par un Donald Trump aveugle coiffé d'une kippa. Il provoqua d'importantes réactions, la plus consternante émanant de la direction même du prestigieux quotidien. Ce résistant historique aux orthodoxies conservatrices et aux théologies réactionnaires, cet emblème de la disruption intellectuelle et morale, décida en effet de mettre fin, définitivement, à la publication des dessins politiques. En d'autres termes, il abdiqua face à la pression, il abdiqua face au pouvoir de cette pression instantanée et vertigineuse fomentée par les réseaux sociaux, il abdiqua devant la tentation, maléfique, de

l'autocensure, il abdiqua face aux nocives confusions sémantiques – en l'occurrence celle qui assimile sans discernement l'antisionisme à l'antisémitisme –, il fit le choix d'abdiquer *un peu* de sa liberté, et, concomitamment, *beaucoup* de la liberté de ses lecteurs, il donna victoire aux pourfendeurs de la liberté qui exploitent chaque sujet (religieux, culturel, de mœurs) aux fins de purifier, de moraliser et ainsi d'ossifier la société. Dans cet exemple, tout de la colère et des avertissements d'Éric est objectivé.

La complexité chère à Edgar Morin, cette complexité qu'il est capital d'accepter, d'exercer et de polliniser pour bâtir *son* monde et *le* monde, est comme jamais en péril. Pourtant, n'est-ce pas dans *la liberté* que germe l'essentiel, la justification même de l'existence : le sens et l'humanité auxquels on l'arrime ?